

Mairie du 3^e Secteur

Conseil d'Arrondissements du 02 février 2017

(La séance est ouverte à 19 heures 04 dans les formes réglementaires sous la présidence de Monsieur Bruno GILLES, Maire du 3^e Secteur.)

(Mme Josépha COLIN, élue Secrétaire de séance, procède à l'appel.)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques sur le PV du Conseil d'Arrondissements du 1^{er} décembre 2016 ?

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 17/01/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Politique en faveur
de la famille - Passation d'un troisième Contrat Enfance
Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des
Bouches-du-Rhône - Établissement d'un schéma global de
développement en faveur des enfants et des jeunes de
moins de 18 ans.

RAPPORTEUR : Mme Maryse AILLAUD.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 17/02/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Campagnes de ravalement de
façades réparties sur les secteurs géographiques Vieux-
Port/Préfecture - La Plaine/Le Camas - Notre-Dame du
Mont/Lodi et Saint-Charles : Libération - 1^{er}
arrondissement - 4^{ème} arrondissement - 5^{ème} arrondissement,

6^{ème} arrondissement et 7^{ème} arrondissement - Approbation de la convention de mandat avec la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM) - Financement.

RAPPORTEUR : M. Albert LAPEYRE.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Lapeyre. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

M. LHARDIT.- Il y a des précisions que je n'ai pas trouvées, dont deux importantes. Est-ce un dispositif volontaire ou est-ce un dispositif contraignant ? J'ai entendu parler de certains cadres de contraintes qui pouvaient exister. Quel est le pourcentage de financement par rapport au financement global ?

M. le Maire.- La contrainte est liée obligatoirement. Quand on décide qu'il y a un quartier de rues qui est touché, il y a obligatoirement de la contrainte. Sinon, vous le savez bien, il y a des immeubles qui vont le faire et d'autres qui ne vont pas le faire. 10 ans après on fera l'immeuble qui n'avait pas été fait et celui qui l'avait été sera à nouveau « pourri ». Il y a donc une contrainte, avec un peu d'étalement dans le temps, puisque l'on peut arriver à avoir des modalités d'étalement dans le temps avec les syndicats ou avec les propriétaires habitants.

Sur le montant financier je ne le sais pas, puisque nous étions dans les derniers pourparlers avec le Conseil départemental pour voir comment on répartissait l'enveloppe entre la Ville, la SOLEAM et le Conseil départemental. Peut-être en saurons-nous un peu plus au Conseil municipal.

M. LHARDIT.- Pour la deuxième partie de mon intervention, ce n'était pas la répartition entre les collectivités. Je voulais savoir combien allaient payer les habitants.

M. le Maire.- Je ne le sais pas, puisque je ne sais pas la participation exacte de chacun. Quand nous aurons les collectivités nous verrons le reste à charge et ce reste à charge sera automatiquement pour les habitants. Il y aura quelque chose à payer, mais je ne connais pas le montant. Peut-être y aura-t-il quelque chose de plus fin d'annoncé au Conseil municipal. Nous en avons parlé il n'y a pas longtemps et nous n'avons pas le pourcentage exact du reste à charge.

M. BAUMANN.- Monsieur le Maire, j'aurais voulu savoir quelles étaient les conditions d'attribution de ces indemnités aux propriétaires ? Est-ce que c'est chaque propriétaire qui en fera la demande qui en sera bénéficiaire ou y aura-t-il des critères de revenus ou autres pour qu'elles soient attribuées ?

M. le Maire.- Je ne sais pas. Si c'est comme avant, tout le monde avait la même somme.

M. BAUMANN.- Pas toujours et pas tous.

M. LAPEYRE.- Dans ce cas spécifique, si.

M. le Maire.- J'ai plutôt souvenir de cela.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 17/03/03/DDCV

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Approbation d'une**

nouvelle Charte de végétalisation de l'espace public marseillais et de ses annexes.

RAPPORTEUR : M. Éric GIANCARLI.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 17/04/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS - Avis favorables pour la mise en œuvre et la poursuite des procédures permettant la création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la commune de Marseille.

RAPPORTEUR : M. Albert LAPEYRE.

(Adopté à l'unanimité.)

M. le Maire.- Merci, Monsieur Lapeyre. Pour notre secteur, le seul endroit qui est concerné, C'est Longchamp.

Mme PRISCO.- À ce sujet, y a-t-il le Château d'eau dans ce périmètre de l'AVAP ?

M. le Maire.- Je viens de vous dire qu'il n'y avait que Longchamp. Il n'y a donc pas le Château d'Eau. Concernant le Château d'Eau, nous sommes bons maintenant, puisque vous y faites régulièrement des petits déjeuners matinaux le samedi matin qui ramènent une foule assez extraordinaire. Vous voyez que je m'intéresse à vous, avec beaucoup de sympathie. Vous n'êtes pas sans savoir que maintenant tout est bien affiché, que c'est parti, que l'on a bien tous les financements et que vous pouvez donc dire à la population qui viendra nombreuse à vos petits déjeuners sur le trottoir que c'est grâce à vous que les travaux ont repris. Vous gratterez peut-être un peu, en espérant qu'il y ait un peu plus de monde que la

dernière fois, parce que la dernière fois vous n'avez pas dû gratter beaucoup. Je vous suis avec toujours délectation, surtout quand vous ramenez autant de monde sur les trottoirs en face du Château d'Eau.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 17/05/03/DDCV

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE DE
LA MOBILITÉ ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE - DIVISION DE LA
MOBILITÉ URBAINE - Approbation de la dénomination des
voies.**

RAPPORTEUR : M. Éric GIANCARLI.

M. le Maire.- Viviane Spagnolo était, pour ceux qui s'en rappellent, une ancienne adjointe de notre secteur à l'Éducation et à la Petite Enfance de 1989 à 1995. Elle a surtout été à l'origine de la magnifique chorale Alphabet, avec laquelle 5 000 enfants de nos écoles publiques ont chanté au Stade Vélodrome. Nous l'avions déjà honorée en donnant son nom à notre espace culturel Hang'Art. C'était un lieu fermé, mais je l'avais fait avec son époux. Maintenant une rue portera son nom, ce qui permettra de ne pas trop l'oublier, parce que je pense qu'elle a fait beaucoup pour la ville de Marseille et pour les enfants. C'était également la Directrice de la maternelle Longchamp.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 17/06/03/ECSS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ -
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - OPERA ODEON -
Approbation de quatre conventions de partenariat conclues**

entre la Ville de Marseille et la Ville de Marignane, entre la Ville de Marseille et l'Institut d'Éducation Sensorielle (IES) Arc-en-Ciel, entre la Ville de Marseille et le Centre de Culture Ouvrière, entre la Ville de Marseille et la Fondation Les Apprentis d'Auteuil, pour l'organisation de concerts.

RAPPORTEUR : Mme Marie-Hélène FERAUD-GREGORI

Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, l'Opéra mène des actions d'éducation et d'ouvertures sociales. Il est soutenu par le Conseil départemental depuis de nombreuses années dans ses missions. Ce rapport nous propose donc d'entériner deux actions spécifiquement menées sur notre secteur, avec l'Institut d'Éducation Sensorielle (IES) « Arc-en-Ciel » pour accompagner les enfants et adolescents déficients visuels et les sensibiliser à la musique. Des musiciens et des choristes viendront à l'Institut pour les sensibiliser et il y aura des visites de découvertes sensorielles dans l'Opéra.

Une autre action est menée tout au long de l'année, avec 14 interventions prévues de musiciens et de choristes, et un concert final, pour la Fondation des Apprentis d'Auteuil dans le cadre du Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale porté par cette Fondation.

Je vous remercie d'approuver ces initiatives.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 17/07/03/UAGP

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT -
DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE -
SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE - 5^{ème} arrondissement -**

Acquisition d'un terrain sis 145, boulevard Baille auprès de la société Amétis Provence-Alpes-Côte d'Azur - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

RAPPORTEUR : M. Albert LAPEYRE.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Lapeyre, pour cette correction de TVA. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

M. BAUMANN.- Je trouve que l'opération est vraiment trop chère.

M. le Maire.- Oui, mais nous avons déjà voté ce rapport. Là nous ne votons que l'augmentation de la TVA. C'est quand même sur le boulevard Baille, c'est bien placé.

M. BAUMANN.- C'est une bonne idée.

M. le Maire.- À ce prix nous avons un espace vert, un jeu de boules, un local pour les boulistes, un jardin pour enfants et un peu de verdure. Le promoteur, qui est propriétaire du terrain, a fait un effort, parce que s'il y avait construit, il aurait gagné beaucoup plus d'argent qu'en nous vendant ce terrain nu. Disons que c'est une cote plus ou moins bien taillée entre ce qu'il aurait pu en tirer s'il avait construit dessus et ce que nous... En tout cas, nous l'achetons au prix des Domaines. À cet endroit, à Baille, cela vaut cher.

M. BAUMANN.- Nous ne serons pas contre, mais nous allons nous abstenir.

M. le Maire.- C'est déjà « sympa » de vous abstenir. Vous viendrez quand même l'inaugurer avec nous en juin ?

M. BAUMANN.- Oui.

M. LHARDIT.- On parle d'une erreur matérielle, mais si c'est le montant de la TVA qui a été oublié, c'est une erreur humaine. Je ne vois pas en quoi l'erreur est matérielle.

M. le Maire.- C'est du langage administratif. Le Secrétaire me souffle que c'est une « erreur de plume ». Vous savez que l'Administration ne fait jamais d'erreurs humaines. Cela ne peut donc qu'être une erreur matérielle, et donc de plume.

(Adopté à la majorité. Abstention du Groupe Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 17/08/03/UAGP

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT -
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - Nouvelle
Politique Municipale en faveur de l'Habitat et du
Logement - Adoption des orientations et actions à
engager.**

RAPPORTEUR : Mme Lucette ALBERTO.

(Adopté à la majorité. Abstention du Groupe Front de Gauche.)

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite une bonne fin de soirée, et je vous donne rendez-vous au prochain Conseil d'arrondissements dont nous n'avons pas encore la date.

(La séance est levée à 19 heures 26.)